



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



## Service DICOM

Pour obtenir, des informations ou copies de connaissements facturés, utiliser la procédure suivante :

1. Aller sur le site de Dicom, à l'adresse : [www.dicom.com/fr/express/accueil](http://www.dicom.com/fr/express/accueil)
2. Dans la case «**Repérer vos envois**», inscrire le numéro de connaissance, tel qu'il apparaît sur votre facture. **Il est à noter que vous ne pouvez repérer que les envois effectués au cours des trois derniers mois.** Au-delà de trois mois, Dicom vous invite à communiquer avec leur service à la clientèle au 1-888-463-4266.
5. Cliquer sur «**Suivre**»
6. Les renseignements généraux associés au connaissance apparaissent. Pour plus de détails, il faut cliquer sur la loupe. Généralement tous les détails de livraison sont inscrits à cet endroit. Sinon, vous pouvez encore cliquer sur la loupe sous «**Connaissance**», vous pourrez voir la copie du connaissance et l'imprimer.
7. Si l'information ou la copie du connaissance n'est toujours pas accessible, vous devrez communiquer directement avec Dicom au 1-888-463-4266 pour obtenir les détails de votre envoi.

Cette nouvelle procédure a pour but de vous supporter dans la gestion de vos paiements Dicom.